

Décision n° 2024-2839
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 16 décembre 2024
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Diago

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Diago reçu le 16 décembre 2024, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 16 décembre 2024, les dispositions attribuant à la société Diago (Siren : 983 782 350) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents vérifiés	01 62 49 5	2024-1497	26/06/2024
Numéros polyvalents vérifiés	02 70 47 7	2024-1497	26/06/2024
Numéros polyvalents vérifiés	03 77 46 8	2024-1497	26/06/2024
Numéros polyvalents vérifiés	04 24 47 8	2024-1497	26/06/2024
Numéros polyvalents vérifiés	05 68 48 7	2024-1497	26/06/2024
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	HT	2024-1846	19/08/2024
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 04 85	2024-1846	19/08/2024

Article 2. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Diago et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 16 décembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales